

# → questions d'actu à...

CAROL OSTORERO,  
PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES OPÉRATEURS MINIERES DE GUYANE (FEDOMG)

## “Le potentiel minier de la Guyane est estimé à 42 Md€”

La filière aurifère est en cours de relance avec la mise en place d'un pôle technique minier à la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane avec la Fedomg et l'Etat.

### → Quelle est la situation du secteur minier en Guyane ?

Elle est très simple : c'est comme si la Guyane était un immeuble avec beaucoup d'appartements, et que dans chaque appartement il y avait une somme d'argent. Cet immeuble et ce qu'il contient sont connus de tous. Au lieu d'organiser un système de location, l'immeuble est laissé inoccupé, entraînant, de facto, squat et sacage. C'est exactement la situation dans laquelle se trouve le secteur minier en Guyane. Le potentiel minier de la Guyane est connu : quatre experts mondiaux viennent de mettre en commun leurs données le confirmant : plus de 42 Md€ avec un potentiel minier de 35 000 km<sup>2</sup> alors que celui du Surinam voisin est de 12 000 km<sup>2</sup>. La Guyane peut être un pays minier comme le Surinam, le Guyana, le Brésil ; ou encore, de l'autre côté de l'Atlantique, sur la même ligne, avant le détachement de l'Afrique et de l'Amérique, le Ghana, le Mali, le Libéria, pour ne citer que ceux-là.

### → Pourquoi la Guyane est-elle alors dans la situation actuelle de sous-exploitation ?

Par manque de volonté politique. Dès 1996, suite à la mobilisation des exploitants, nous sommes parvenus à doter la Guyane d'un code minier spécifique paru au Journal Officiel en 1998 dont les décrets d'application sont sortis en 2001. Mais depuis, nous nous sommes retrouvés confrontés au Schéma d'aménagement régional (SAR) qui a réduit l'activité à sa plus simple expression, bloquant de ce fait les attributions des titres miniers. En fait, nous nous sommes retrouvés au milieu d'un différend entre la Région et l'État. La Région revendiquait la gestion du sous-sol alors qu'elle gère le sol comme toutes les autres Régions ailleurs sur le territoire national, et il n'y a pas eu de compromis. Résultat : les professionnels du secteur ont été asphyxiés. En 2004, nous comptions cent vingt entreprises qui réalisaient ensemble 120 M€ de chiffre d'affaires, employaient deux mille personnes et injectaient dans l'économie 100 M€. Il n'en reste plus que douze aujourd'hui.

### → Quelle est l'issue ?

Pendant l'année 2009 se sont tenues des réunions de concertation entre l'État, les élus, les écologistes et nous. Ces consultations se poursuivent et doivent aboutir, fin 2010, à la publication d'un Schéma départemental d'orientation minière de la Guyane permettant une exploitation minière respectueuse de l'environnement. Ce document sera un cadre dont les spé-



cifications l'emporteront sur celles contenues dans le SAR en matière de mines.

### → Comment allez-vous relancer la filière ?

Nous nous donnons comme objectif de favoriser la réinstallation de quarante artisans titulaires d'autorisations d'exploitation et de PME/PMI dans le secteur. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010 et pour trois ans d'un pôle technique minier\* à la Chambre de commerce et d'industrie. Ce pôle est constitué d'un géologue, d'un ingénieur des mines et d'un ingénieur

environnement. Le géologue aidera à la prospection et à la recherche des potentiels miniers, à la mise en place des méthodes d'exploitation et de la relation avec les bureaux d'études ; l'ingénieur des mines sera, lui, chargé des plans d'exploitation, de l'optimisation des schémas de traitement, de la mise en place d'un circuit d'analyse chimique des échantillons, des bilans matières, etc. ; enfin, l'ingénieur environnement sera chargé de la gestion de l'eau, des déchets, de la prise en compte de la biodiversité et de la remise en état des sites.

### → Quelle est votre position par rapport au projet Cambior ?

La réponse devrait être réétudiée. L'exploitation minière de la Guyane passe par de petites exploitations mais également par l'apport des grandes compagnies minières comme Cambior. Cette société a investi dans de la prospection qui a confirmé un potentiel minier dans une zone donnée et une interdiction d'exploiter lui a été signifiée en bout de compte. Reprendre le dossier serait envoyer un signe fort de confiance aux opérateurs mondiaux.

### → Que l'opération Harpie devienne permanente, est-ce pertinent ?

La pérennité de cette opération de surveillance est pour moi analogue au travail des inspecteurs du travail qui vérifient que les entreprises sont en règle. Mais, l'éradication de l'orpaillage clandestin ne peut pas se faire qu'avec de la répression. Il faut aussi une exploitation organisée, respectueuse de l'environnement. ● F.R.

\*L'opération est budgétée à 1,5 M€ apportés par l'État (1,1 M€), la CCIG et la Fedomg (148 000 € chacun).